

# GRILLE TARIFAIRES

Honoraires MAXIMUM en VIGUEUR DEPUIS LE 01/01/2025

HONORAIRES DE VENTE

HONORAIRE DE LOCATION

HONORAIRES DE GESTION

ASSURANCES GLI / PJ / PNO

**HONORAIRES DE VENTE**  
**HONORAIRES MAXIMUM DE VENTE EN VIGUEUR DEPUIS LE 01/01/2025 (HORS CAS PARTICULIER\* CI-DESSOUS)**  
**LES PRIX DE VENTE AFFICHÉS SONT NETS HORS FRAIS DE NOTAIRIÉS, D'ENREGISTREMENT ET DE PUBLICITÉ FONCIÈRE.**

PRIX DE VENTE	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
<b>DE 1€ à 100 000€</b>	<b>7 916€</b>	<b>9 500€</b>
<b>DE 100 001€ à 120 000€</b>	<b>9 000€</b>	<b>10 800€</b>
<b>DE 120 001€ à 140 000€</b>	<b>10 333€</b>	<b>12 400€</b>
<b>DE 140 001€ à 1750 000€</b>	<b>12 900€</b>	<b>15 480 €</b>
<b>DE 175 001€ à 210 000€</b>	<b>15 050€</b>	<b>18 060€</b>
<b>DE 210 001€ à 245 000€</b>	<b>17 150€</b>	<b>20 580€</b>
<b>DE 245 001€ à 280 000€</b>	<b>18 275€</b>	<b>21 930€</b>
<b>A PARTIR DE 280 000€ ET +</b>	<b>Taux de 7.5% TTC</b>	

Ces honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acheteur selon le mandat.

Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien. \*Cas particulier.

- Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente détenu par autre agence :  
 L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.  
 Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

HONORAIRES DE LOCATION		
HONORAIRES MAXIMUM DE LOCATION EN VIGUEUR DEPUIS LE 01/01/2025		
	A charge du bailleur	A charge du locataire
<b>LOCAUX D'HABITATIONS NUS OU MEUBLES (SOUmis A LA LOI DU 6 JUILLET 1989)</b>		
<b>Entremise et négociation*</b> <i>(* offert en gestion locative pour la première location</i>	Location vide : 180.00 € Location meublée : 300.00 €	
<b>Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction de bail (/m<sup>2</sup> de surface habitable)</b>	Zone très tendue : 12.00 € Zone tendue : 10.00 € <b>Zone non-tendue : 8.00 €</b>	Zone très tendue : 12.00 € Zone tendue : 10.00 € <b>Zone non-tendue : 8.00 €</b>
<b>Etat des lieux (/m<sup>2</sup> de surface habitable)</b>	3.00 €	3.00 €
<b>EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT</b>		
<b>Entremise, négociation et état des lieux</b>	180.00 €	180.00 €
<b>LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS</b>		
<b>Entremise et négociation</b> <i>(sur la base du loyer annuel HT/HC)</i>	9 %	17 %
<b>Rédaction d'actes et constitution du dossier</b>	360.00 €	360.00 €
<b>Etat des lieux d'entrée :</b> De 0 à 200 m <sup>2</sup> : De 201 à 500 m <sup>2</sup> : À partir de 501 m <sup>2</sup> :	3.60 € / m <sup>2</sup> 2.90 € / m <sup>2</sup> Sur devis	3.60 € / m <sup>2</sup> 2.90 € / m <sup>2</sup> Sur devis
<b>Rédaction d'acte, renouvellement bail, avenants etc. :</b>	450.00 € à la charge du demandeur	

HONORAIRES DE GESTION COURANTE <sup>(1)</sup>		
HONORAIRES MAXIMUM DE GESTION EN VIGUEUR DEPUIS LE 01/01/2025		
PRESTATIONS INCLUSES	PREMIUM 7 % TTC*	SERENITE 7 % TTC + 3%GLI
• Mise en place du mandat & accès Extranet	✓	✓
• Quittancement / encaissement des loyers, charges	✓	✓
• Délivrance des quittances & compte-rendu de gérance	✓	✓
• Lettre de relance simple et recouvrement amiable	✓	✓
• Vérification annuelle assurances et contrats entretiens locatifs	✓	✓
• Attestation CAF	✓	✓
• Règlement de factures et appels de fonds	✓	✓
• Demande d'intervention d'un professionnel pour dépannage.	✓	✓
• 2eme relance (LRAR) + Mise en demeure	✓	✓
• Calcul et récupération de la (T.E.O.M)	✓	✓
• Déclaration et suivi des sinistres	✓	✓
• Gestion technique d'entretien courant	✓	✓
• Suivi de travaux < 5 000 € avec nos partenaires	✓	✓
• Suivi des diagnostics	✓	✓
• Gestion du dépôt de garantie	✓	✓
• Révision annuelle des loyers	✓	✓
• Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	✓	✓
• Délivrance d'un congé au locataire	✓	✓
• Demande de permis louer	✓	✓
• Honoraires d'entremise et de négociation	✓	✓
• Garantie des loyers impayés (G.L.I) GARANTME		✓
• Recouvrement des créances, mise en demeure avec GARANTME		✓
• Suivi des dossiers contentieux avec GARANTME		✓
• Participation à une AG (heures ouvrables) :	50 € / Heure	50 € / Heure
• Participation à une AG (heures dépassement) :	75 € / Heure	75 € / Heure

ASSURANCES EN OPTION			
PACK GARANTIE LOYERS IMPAYES / DETERIORATIONS IMMOBILIERES / PJ (bail habitation)	PACK GLI (Bail commercial)	PJ DU BAILLEUR	ASSURANCE P.N.O.
3 % TTC (du loyer C.C.)	SUR DEVIS	SUR DEVIS	SUR DEVIS
FRAIS DE BUREAU			
- Edition mensuelle ou trimestrielle	3 € TTC / trimestre		
- Edition trimestrielle avec acomptes les 2 premiers mois	10 € TTC / trimestre		
- Frais de fin de gestion	96 € TTC		

Les honoraires de gestion et des options et frais de bureaux s'entendent TVA incluse au taux actuel en vigueur de 20.00 %.  
Taux susceptibles d'être modifié.

- (<sup>1</sup>) avec un montant minimum de 25 € TTC / mois.
- Remise de 1 point HT à partir de trois lots d'habitation confiés en gestion
- Un taux historiquement attribué à un mandant peut, sur dérogation, être maintenu.